

Comment remplir le bulletin de déclaration ?

Basé sur / sur le thème de

Si vous avez réalisé un arrangement ou une traduction/adaptation, vous devez dans ce cas indiquer ici le titre de l'œuvre originale. Les emprunts à des œuvres encore protégées sans autorisation des ayants droit sont interdits.

Arrangement sur une œuvre du domaine public

Si vous avez réalisé un arrangement d'une œuvre du domaine public, il faut déposer hormis le bulletin de déclaration également une partition ou un fichier sonore de l'œuvre ainsi que la partition sur laquelle vous vous êtes basé(e) pour réaliser l'arrangement/l'adaptation.

Ayant(s) droit de l'œuvre originale

Si vous avez réalisé un arrangement ou une traduction/adaptation, vous pouvez dans ce cas indiquer ici l'ayant (les ayants) droit de l'œuvre originale.

Autorisation pour l'arrangement/la traduction/l'adaptation

Si vous avez réalisé un arrangement ou une traduction/adaptation, vous devez dans ce cas mentionner si vous avez l'autorisation des ayants droit originaux. Les emprunts à des œuvres encore protégées sans l'autorisation des ayants droit sont interdits. Voir l'article 22 du Règlement général.

Genre

Veillez indiquer le genre correct. À l'exception de la musique didactique, des génériques et des jingles, les œuvres musicales ayant été déclarées sans désignation de genre se voient attribuer d'office 3 points. Peuvent recevoir une qualification plus élevée les œuvres musicales de genre classique ou jazz qui sont déclarées moyennant le dépôt d'une partition complète ou d'un fichier sonore.

Je contrôle tous les ayants droits originaux dans l'œuvre

Si vous n'avez pas de contrat d'édition avec tous les ayants droit originaux dans l'œuvre, veuillez indiquer par ayant droit original dans la colonne Check si vous contrôlez cet ayant droit.

Rôle

Vous devez mentionner ici le rôle que chaque ayant droit a dans l'œuvre. Les rôles possibles sont C (compositeur), A (auteur), AR (arrangeur), AD (traducteur/adaptateur de texte), EO (éditeur original), SE (sous-éditeur).

Nom et Prénom(s)

Les noms et prénoms de tous les compositeur(s), auteur(s), adaptateur(s) / traducteur(s) et arrangeur(s) doivent être indiqués. Ceci vaut également pour les personnes qui sont membres d'une autre société d'auteurs que la Sabam ainsi que pour les personnes qui ne sont affiliées à aucune société d'auteurs. Prière de bien vouloir respecter la bonne orthographe des noms, prénoms ou pseudonymes. Si vous souhaitez déclarer une œuvre sous votre pseudonyme, il est nécessaire de le renseigner sur le bulletin de déclaration.

Exéc. / Méc.

Vous pouvez compléter ici la clé de répartition interne pour les droits d'exécution et les droits de reproduction mécanique telle que prévue dans le Règlement général. La clé de répartition doit être exprimée en pourcentages.

Numéro de contrat ICE

Pour chaque ayant droit que vous contrôlez, vous devez mentionner ici le numéro de contrat ICE que vous avez reçu après enregistrement de votre contrat d'édition.

Signatures

Le bulletin de déclaration doit reprendre la signature de l'ayant droit/l'éditeur qui fait cette déclaration d'œuvre.